

QUAND VOUS
TELEPHONEZ
AU VOLANT,
VOUS AVEZ
LA TETE
AILLEURS

Désormais il est interdit aux conducteurs de voiture, de moto, de scooter ou de vélo de porter tous les systèmes de type écouteurs, oreillette ou casque susceptibles de limiter leur attention ou leur audition.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES